



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_38_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

*Acceptation de dons du club des commerçants de Vif dans le cadre de
« L'Exception'ELLES »*

Le Maire

DÉCIDE

D'accepter de la part de l'association « club des commerçants de Vif », représentée par Mme Karine LJUBICIC, en qualité de Présidente – 4 rue du Polygone, 38450 Vif, le don suivant : 18 bons cadeaux d'un montant global de 480 euros TTC, pour la remise des récompenses, le samedi 07 mars 2026 lors de la manifestation sportive et culturelle « L'Exception'ELLES ».

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*